

# Règlement

## Objet du règlement :

- Rappeler les missions du cyber centre.
- Définir les conditions d'accès au cyber centre.
- Préciser les conditions d'utilisation des locaux, matériels et ressources du cyber centre.
  - Rappeler les règles de comportement qui s'imposent à chacun pour garantir le bon fonctionnement de l'équipement au bénéfice de tous.
  - Préciser les restrictions d'utilisation de certains services (navigation sur Internet, messagerie, chats et forums, téléchargement de fichiers, copie).
- Responsabilité.
- Respect du droit à la propriété.
- Contrôle et surveillance des actes.
- Définir les conséquences en cas de non respect de ce règlement.

## Article 1 : MISSIONS DU CYBERCENTRE

- Le cyber centre a pour mission première de garantir à tous, l'accès aux nouveaux supports et aux technologies documentaires, d'échange et d'expression culturelle.  
Il apprend aux usagers à maîtriser ces outils. Le cyber centre donne accès aux usagers à des multiples informations.
- Le cyber centre favorise l'orientation et la formation initiales permanentes, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires et professionnels.
- Il propose un accès à Internet, la possibilité de réaliser des travaux de bureautique et des ateliers d'initiation non diplômants. Le « personnel du centre » est à disposition des utilisateurs pour les aider à utiliser au mieux les ressources.

## Article 2 : CONDITIONS D'ACCES AU CYBERCENTRE

L'accès au cyber centre est réglementé aux jours et horaires d'ouverture « tout public », sous réserve du respect des conditions suivantes.

### 2.1- Tenue et comportement de l'utilisateur

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée.
- Le respect de la règle de la tranquillité applicable à tout espace réservé au travail et à l'étude est demandé. Le public s'abstient de tout comportement agressif, provocateur ou violent dénotant un état sous l'emprise de l'alcool ou de substances prohibées.
- L'usage du tabac est interdit, de même que la consommation de boissons ou de nourriture.
- Les animaux ne sont pas admis.
- L'introduction et l'usage de tout instrument tranchant ou présentant un risque pour les personnes, les matériels ou le mobilier sont interdits.
- L'usage des téléphones, lecteurs sonores et autres appareils mobiles est interdit de manière à n'occasionner aucune gêne aux autres usagers.

### 2.2 - L'accès

Le Cyber centre est ouvert en «accès libre» et en «accès réservé».

Pour avoir accès au cyber centre, l'utilisateur doit :

- présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.
- fournir sa photo d'identité.
- remplir une fiche d'inscription et recevoir en échange la carte d'accès au cyber centre, elle est nominative.
- remplir une fiche d'inscription remise par le responsable présent sur les lieux.
- reconnaître avoir pris connaissance de son règlement et en respecter les règles.

### 2.3 - Horaires

L'utilisateur pourra consulter les horaires d'ouverture du cyber centre par affichage au cyber centre et sur les panneaux de la mairie.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES**

- Le cyber centre, centre de ressources informatiques et multimédia, est un espace collectif : chaque usager doit y trouver sa place dans le respect des autres et ne doit occasionner aucune gêne aux autres utilisateurs individuels.
- Les responsables du cyber centre se réservent la possibilité de déterminer des plages horaires spécifiquement réservées à l'un ou l'autre de ces modes d'utilisation.

#### **3.1- Utilisation des postes multimédia**

- Un maximum de deux personnes par poste est autorisé.
- L'accès à Internet est interdit aux personnes de moins de 13 ans non accompagnées.
- Seuls les animateurs sont habilités à réapprovisionner les imprimantes en papier, ainsi qu'à changer les cartouches d'encre ou de toner.
- Il est interdit de changer la configuration des ordinateurs ou d'installer des logiciels sur les ordinateurs sans en demander l'autorisation aux animateurs.
- Il est interdit d'installer des logiciels anti-virus autres que celui mis en place par le responsable informatique sur les postes de travail.
- La sauvegarde de documents téléchargés ou des pages web est interdite sur les disques durs des ordinateurs.
- L'utilisation des disquettes, des CD est conditionnée par la détection préalable des virus par les logiciels anti-virus dont sont équipés les ordinateurs du Cyber-Centre.
- Tout téléchargement de logiciel est interdit dans l'enceinte de l'établissement.
- Les logiciels appartenant aux usagers devront obligatoirement être présentés aux animateurs du Cyber-Centre qui pourront en interdire l'utilisation.
- Il est recommandé aux utilisateurs de ne pas laisser des fichiers sur les ordinateurs. Les responsables se réservent le droit d'effacer les documents laissés sur les ordinateurs sans préavis.
- La durée normale d'utilisation d'un ordinateur en libre accès est d'une heure par jour d'ouverture par utilisateur pour permettre au plus grand nombre d'accéder à ce service. Elle pourra être réduite ou allongée selon l'affluence et le type d'activité effectué.
- Pour participer aux ateliers d'initiation, une inscription préalable est nécessaire auprès des responsables.

#### **3.2- Dispositions restrictives particulières.**

- La connexion à des sites à caractère pornographique, pédophile, révisionniste ou de manière générale contraires aux bonnes mœurs et à la loi est strictement interdite.
- Toute forme de commerce électronique est interdite : la transmission de tout message non sollicité pouvant être interprétée comme un prospectus publicitaire est interdite, ainsi que l'envoi de tous messages générés par une liste de distribution dans laquelle le destinataire n'a pas spécifiquement demandé de figurer.

#### **3.3- IDENTIFICATION DES UTILISATEURS**

Les utilisateurs doivent respecter le principe de la transparence, c'est-à-dire qu'ils doivent s'identifier clairement quand ils diffusent des messages. Ils doivent respecter la gestion des accès au réseau et en particulier, ne pas masquer leur véritable identité en se connectant sous le nom d'un autre utilisateur.

**La participation à des forums ou sessions de Chats** est interdite aux mineurs au cyber centre.

- L'utilisateur s'engage à ne faire aucun usage d'Internet qui ne puisse porter préjudice ou qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Et notamment, par la consultation, l'envoi ou l'édition à partir des équipements du Cyber-Centre de pages web, de fichiers, de messages e-mail:
  - diffamatoires, injurieux, discriminatoires, xénophobes, révisionnistes,
  - violent, incitant à la haine raciale, religieuse ou ethnique,
  - pédophiles, obscènes ou pornographiques,

- attentatoires aux droits d'autrui et notamment aux brevets, marques et dessins et modèles enregistrés, aux droits d'auteurs, aux droits de biens et des personnes relatifs à des activités contraires à l'ordre public (terrorisme, drogue...)
- contenant des virus ou programmes détériorant susceptibles de causer des dommages aux personnes et aux biens,
- et plus généralement tout comportement impliquant le non-respect de la loi.

**Le non-respect de l'une ou l'autre de ces restrictions donnera lieu à un avertissement.**

**Si celui-ci reste sans effet, l'utilisateur se verra retirer sa carte et interdire l'accès au cyber centre pendant une période de 6 mois.**

**L'exclusion définitive du cyber centre pourra être appliquée à tout utilisateur ayant déjà fait l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire dont le comportement contrevient de nouveau à ces prescriptions.**

**En cas de difficulté pour faire appliquer ces interdictions et notamment de trouble manifeste et persistant à la tranquillité du cyber centre, le responsable pourra faire appel à la force publique.**

### 3.4- Filtrage

Le responsable du cyber centre a recours à des systèmes de filtrage ou de contrôle des postes à distance. Il s'abstient, en toute hypothèse, sous réserve du respect des dispositions de l'article 3.2, de porter atteinte à la liberté de choix et de consultation des utilisateurs.

## **ARTICLE 4 : RESPONSABILITE**

- La responsabilité du Cyber centre ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.
- L'utilisateur est le seul responsable de tout dommage, matériel causé par lui même au sein de Cyber centre. La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage. L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurances couvrant les dommages matériels causés aux tiers.
- En cas de publications écrites ou numériques, les utilisateurs assument la responsabilité de leurs publications, qu'ils soient majeurs ou mineurs.
- Les utilisateurs qui viennent en groupe (association, école, ...) sont sous la responsabilité de l'encadrant qui les accompagne.
- L'affichage dans le cyber-centre est soumis à l'autorisation du responsable. Toute propagande orale ou imprimée de nature politique, religieuse, commerciale ou syndicale est interdite.
- La responsabilité du cyber-centre ne saurait être engagée en cas de problèmes indépendants de sa volonté. En aucun cas, le cyber-centre ne pourra être tenu pour responsable de dommages indirects, particuliers, accidentels ou financiers résultant de l'utilisation du matériel et du service d'accès libre Internet ou des limites techniques qui empêcheraient l'accès au réseau.

## **ARTICLE 5 : RESPECT DU DROIT A LA PROPRIETE**

Il est strictement interdit de copier un logiciel ou un CD audio qui ne relève pas du domaine public ou de faire un usage non conforme aux prescriptions de son auteur ou de la société éditrice du logiciel.

## **ARTICLE 6 : CONTROLE ET SURVEILLANCE DES ACTES**

### Contrôle et surveillance des actes d'utilisation d'Internet

L'utilisateur est expressément informé que le responsable du Cyber-Centre se réserve le droit de surveiller et de contrôler à tout moment l'utilisation faite d'Internet dans le cadre de la présente charte et notamment d'opérer une trace des utilisations faites. La consultation des fichiers par le responsable ne peut s'effectuer que dans le respect des règles de confidentialité applicables aux données contenues dans les fichiers.

De même, le responsable se réserve le droit de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire respecter le droit relatif aux contenus illicites (caractère raciste, xénophobe, pornographique...).

### Contrôle et surveillance des actes de conduite des utilisateurs

Le responsable du centre est chargé de faire respecter dans les locaux du centre les règles de conduite nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci, et il se réserve le droit de faire cesser immédiatement tous les agissements susceptibles d'y porter atteinte ou d'être contraires à la bienséance propre à un lieu public.

### Gestion et utilisation des traces

Pour assurer la sécurité du système informatique, contrôler le respect des règles définies à la présente Charte et pour disposer de données statistiques et comptables, le responsable a le droit d'accéder aux fichiers de trace de l'activité des utilisateurs.

Ces traces pourront être exploitées par des outils de surveillance et conservées provisoirement pour être ensuite détruites. Le responsable doit assurer la confidentialité des traces, mais peut les utiliser pour mettre en évidence certaines infractions.

## DISPOSITIONS LEGALES APPLICABLES A L'UTILISATION DU RESEAU ET AUX CONTENUS

Des lois et textes réglementaires définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques.

*Respect des droits d'auteur et autres droits privatifs* : sous réserve des exceptions légales, l'exploitation sur Internet d'une création faisant l'objet d'un droit privatif (noms commerciaux, marques...) ou de droits d'auteur, suppose l'obtention auprès des titulaires des droits patrimoniaux et moraux, des droits et/ou autorisations prévues par la loi.

Seules sont autorisées, au titre du droit d'auteur, les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective. A défaut, le copiste se rend coupable d'actes de contrefaçon.

*En ce qui concerne les logiciels* : il est rappelé que la reproduction et/ou l'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation du titulaire des droits sur le logiciel est notamment constitutive du délit de contrefaçon, susceptible d'engager les responsabilités civile et pénale de l'utilisateur.

La reproduction et l'utilisation de toute application disponible via Internet reste strictement soumise à autorisation préalable et écrite y compris s'agissant d'applications de type "freeware" ou d'applications de type "shareware" réputées relever du domaine public.

La reproduction et l'utilisation d'un logiciel, après autorisation, ne peuvent intervenir que dans le strict respect des conditions et limites définies par le fournisseur du logiciel considéré, titulaire des droits.

Chacun doit utiliser les logiciels dans les conditions visées aux licences souscrites et ne pas reproduire ou utiliser des données appartenant à des tiers protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif.

Les règles définies à la présente charte correspondent aux règles essentielles que l'utilisateur s'engage à respecter.

L'attention de l'utilisateur est toutefois appelée sur le caractère non limitatif des règles posées à la présente Charte, qui s'appliquent sans préjudice du respect des autres lois, textes ou usages en vigueur régissant les activités dans le cadre d'Internet.

## LA RESPONSABILITE DES MINEURS

Les agissements délictueux commis par des mineurs dans le cyber-centre pourront relever du régime de la responsabilité civile et de la responsabilité pénale.

Le cyber-centre rappelle qu'aux termes de l'article 1384 du Code civil, "le père et la mère, en tant qu'ils exercent le droit de garde, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitants chez eux".

Ainsi, la présence des mineurs dans le cyber-centre n'écartera pas la responsabilité pesant sur les parents.

De sorte, qu'en cas de troubles causés par des mineurs, qu'ils soient accompagnés ou non de leurs parents, dans l'enceinte même du cyber-centre ou dans l'utilisation du réseau, ces derniers seront déclarés responsables.

Par ailleurs, le cyber-centre soumet l'accès au centre aux mineurs, à l'autorisation préalable des titulaires de l'autorité parentale.

A cette fin, des coupons à remplir par ces derniers seront disponibles au cyber-centre.

### **SANCTIONS APPLICABLES AUX CONTREVENANTS**

L'utilisateur qui ne respecte pas les règles applicables à ces activités, dont notamment les règles définies à la présente Charte, encourt la suspension ou la suppression de son droit d'accès à Internet dans l'établissement.

En acceptant d'utiliser ce cyber-centre, tout usager s'engage à respecter l'intégralité de la présente charte. Le non-respect d'une ou plusieurs consignes énoncées ci-dessus pourra entraîner les sanctions suivantes :

Cf. 3.3

### **ARTICLE 7 : APPLICABILITE DU REGLEMENT**

Le présent règlement est opposable à tout usager du cyber centre dès lors :

- qu'il a fait l'objet d'un arrêté en bonne et due forme de la part de la collectivité opératrice du cyber centre
- qu'il est affiché de manière complète et accessible
- que lors de l'inscription, l'usager en a eu connaissance et a déclaré accepter de s'y soumettre.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié.

Il sera affiché de manière permanente dans les locaux du cyber centre.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil Municipal